

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 1019 mettant une somme de 20.000 francs à la disposition du chef du bureau de affaires politiques

n° 1019

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
20 août 1946

Numéro JO  
n° 8 du 31/08/1946

Date du numéro  
31 août 1946

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret, du 30 décembre 1912 sur le régime financier aux colonies

**Vu** les nécessités du service.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Une somme de vingt mille francs (20.000 francs) est mise à la disposition du chef du Bureau des affaires politiques, sous réserve de justification des dépenses.

#### Art. 2

— Cette somme sera imputée au budget (exercice 1946).

chapitre 2. article 2 : « Dépenses politiques ».

**P.-H. SIRIEX.**